

Subventions aux associations de quartier et diverses et encaissement d'une subvention de la Direction Régionale de Jeunesse et Sport

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Reçu en 2000		Déjà reçu en 2001		Proposition	
	F	€	F	€	F	€
Comité de Quartier de Saint-Claude	100 000 F	15 244,90 €	100 000 F	15 244,90 €	20 000 F	3 048,98 €
Comité de Quartier de Bregille	90 000 F	13 720,41 €	60 000 F	9 146,94 €	16 000 F	2 439,18 €
Franche-Comté Consommateurs	10 000 F	1 524,49 €	10 000 F	1 524,49 €	5 000 F (exceptionnel)	762,25 €
ATTAC					2 000 F	304,90 €

La dépense globale soit 43 000 F (6 555,31 €) est à imputer sur le chapitre 92.025 / article 6574 / code service 41070 alimenté par transfert d'une somme de 20 000 F (3 048,98 €) à prélever sur le chapitre 92.020.6331 CS 20400 et de 23 000 F (3 506,33 €) à prélever sur le chapitre 92.025 / article 6232.01400. 41070.

Par ailleurs, la Direction Régionale de Jeunesse et Sports vient de faire connaître son intention de subventionner à hauteur de 20 000 F (3 048,98 €) le Forum des Associations qui s'est tenu en février 2001 à Micropolis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser cette subvention en recettes, par décision modificative au budget de l'exercice courant, au chapitre 92.025 / article 74718 / code service 41070.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur l'ensemble de ces propositions.

«M. Pascal BONNET : Je demande un vote séparé pour ATTAC par rapport aux autres associations.

M. LE MAIRE : Vous ne voulez pas voter pour ATTAC, vous savez, c'est vraiment très transversal et je ne comprends pas bien votre demande mais je veux bien qu'on dissocie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Vie Associative et Budget, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité, décide l'attribution de subventions au Comité de Quartier de Saint-Claude, au Comité de Quartier de Bregille et à Franche-Comté Consommateurs,

- à la majorité (9 Conseillers votant contre et 2 s'abstenant) décide l'attribution d'une subvention de 2 000 F à ATTAC.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.